



Centre d'Enseignement  
Supérieur pour Adultes

## ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

### INCLUSIF

Rue de Courcelles, 10  
6044 Roux  
<http://www.cesa.be>

---

## INTRODUCTION D'UNE DEMANDE D'AMENAGEMENTS RAISONNABLES (Doc. A – Inclusif)

---

### Références de l'étudiant demandeur

Nom & Prénom <sup>1</sup> :	...
Année scolaire :	20..... / 20 .....
Section :	...

Le CESA et l'ensemble de ses acteurs s'engagent dans la mise en œuvre d'un Enseignement de Promotion Sociale inclusif, tel que prévu par le [décret du 30 juin 2016](#) (M.B. 26-10-2016), complété par l'[arrêté du 5 juillet 2017](#) et par la [circulaire 9034 du 15 septembre 2023](#), visant à supprimer ou à réduire les **barrières** matérielles, pédagogiques, culturelles, sociales et psychologiques rencontrées lors de l'accès aux études et à l'insertion socioprofessionnelle.

Ce décret et ses compléments constituent le cadre légal organisant l'Enseignement de Promotion Sociale **inclusif** et traitant des **aménagements raisonnables** potentiels auxquels les étudiant(e)s **en situation de handicap** peuvent recourir durant leur cursus. Cela s'adresse donc aux étudiants qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles **durables** dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à l'Enseignement de Promotion Sociale sur la base de l'égalité avec les autres.

Un aménagement raisonnable peut être **matériel ou pédagogique**. Il ne remet pas en cause les acquis d'apprentissage définis dans les dossiers pédagogiques mais porte sur **la manière** d'y accéder et de les évaluer.

---

<sup>1</sup> En lettres capitales

## **Modalités relatives à l'introduction d'une demande d'aménagements raisonnables :**

Votre **demande d'aménagements raisonnables** (AR) est à introduire rapidement auprès de la référente de l'enseignement inclusif (ou de son associée), et cela au plus tard 10 jours ouvrables avant la date d'ouverture de la première UE pour laquelle les AR sont demandés.

Pour étayer votre demande, vous devez **obligatoirement** fournir une des pièces justificatives suivantes :

- 1) soit **un document probant**, c'est-à-dire toute preuve ou attestation délivrée par une administration publique compétente ou toute décision judiciaire reconnaissant un handicap, une invalidité, une maladie professionnelle, un accident de travail ou de droit commun ayant entraîné une incapacité permanente. Ces preuves et attestations sont établies par écrit ou sous toute autre forme imposée par l'organe chargé de les délivrer ;
- 2) soit **un rapport d'un spécialiste** du domaine médical ou paramédical concerné ou d'une équipe pluridisciplinaire qui permettra d'appréhender les aménagements raisonnables susceptibles d'être mis en œuvre, lorsque vous faites état de besoins spécifiques en raison d'un handicap, d'une pathologie invalidante ou de troubles d'apprentissage. Ce rapport date de **moins de cinq ans** au moment de la première demande d'aménagements raisonnables. Il ne doit pas être renouvelé pour chaque année scolaire, sauf en cas d'évolution de votre situation médicale, nécessitant une modification des aménagements demandés.

Chaque situation est étudiée individuellement. Les conseils des études mettent tout en œuvre pour essayer de rendre l'apprentissage accessible à tous, et cela dans la limite de ses possibilités.

Afin de cerner les démarches et les aménagements nécessaires à votre cursus de formation, nous vous invitons à compléter la « **Demande d'aménagements raisonnables** » ci-après et à y joindre vos pièces justificatives.

**Veillez ne joindre QUE des COPIES. Aucun document ne vous sera restitué !  
Veillez à noter votre nom et votre prénom sur chaque document à nous remettre !**

**Seront pris en considération uniquement les dossiers complétés totalement, assortis des pièces justificatives et respectant les échéances**

**Cadre réservé à l'administration**

Date de dépôt de la demande : .....

**DEMANDE D'AMENAGEMENTS  
RAISONNABLES (Doc. A – Inclusif)**



**Enseignement  
Inclusif**

## 1. Identification de l'étudiant

1.1. Nom <sup>2</sup>	...
1.2. Prénom <sup>3</sup>	...
1.3. Lieu de naissance <sup>4</sup>	...
1.4. Date de naissance <sup>5</sup>	...
1.5. Coordonnées de contact :	
Téléphone	...
G.S.M	...
Fax	...
Courriel	...

## 2. Unité(s) d'enseignement et code(s) pour laquelle/lesquelles des aménagements sont demandés<sup>6</sup>


<sup>2</sup> En lettres capitales

<sup>3</sup> En lettres capitales

<sup>4</sup> Mentionner la ville et le nom du pays si hors Belgique

<sup>5</sup> Sous le format JJ/MM/AAAA

<sup>6</sup> Une unité d'enseignement par ligne. Exemple : Approches complémentaires : UE193B1/B2/CB3

### 3. Nature des besoins spécifiques et aménagements demandés

--

### 4. Remarques complémentaires

--

### 5. Annexes

Nombre	...
Description	...

### 6. Signature de l'étudiant, datée et précédée de ses nom et prénom

<p><b>L'étudiant,</b></p> <p>Nom : ..... Prénom : .....</p> <p>Le ...../...../ 20 ....., à .....</p> <p>Signature :</p>
---

### 7. Signature pour réception par la personne de référence, datée et précédée de ses nom, prénom et fonction

<p><b>La personne de référence,</b></p> <p>Nom : ..... Prénom : .....</p> <p>Fonction de la personne de référence : ...</p> <p>Le ...../...../ 20 ....., à .....</p> <p>Signature :</p>
---